



Licenciement économique

Par **Anonyme123**, le **02/05/2023** à **11:35**

Bonjour,

Mon employeur a réunit l'ensemble des salariés pour annoncer que l'entreprise était en redressement judiciaire et a cité une liste de 20 personnes en licenciements économique. Je faisais parti de cette liste, depuis 6 mois je suis en attente d'être licencié, plutôt contente finalement de me lancer dans de nouveau projet. Au final, au bout de 6 mois, j'apprends que je ne suis plus licenciée et que d'autres personnes non prévu au départ y sont. L'employeur a t'il le droit d'annoncer une liste en public et de revenir sur sa décision sans m'en parler (décidé de ne plus me licencié et de pas m'en parler, j'ai appris que je ne faisais plus parti de cette liste quand des collègues ont reçu leur lettre de licenciement)?

Merci de votre retour,

Par **P.M.**, le **02/05/2023** à **18:03**

Bonjour,

L'employeur fait au moins preuve d'une grande légèreté en faisant une telle annonce puisque l'ordre des licenciements aurait dû être établi...

Cela pourrait faire l'objet d'une demande de dommages-intérêts pour préjudice moral...